

Index AI : PRE01/383/2013  
01 August 2013

## **Thaïlande. Le gouvernement n'a pas rendu justice aux victimes des homicides de Tak Bai**

Une décision de la Cour suprême de Thaïlande n'a pas rendu justice aux 85 personnes tuées par les forces de sécurité à Tak Bai, a déclaré Amnesty International.

« La décision rendue jeudi 1er août ignore totalement les actions des forces de sécurité impliquées dans les événements qui ont provoqué la mort de 85 personnes. Les actions de ces forces étaient intentionnelles ou liées à la négligence. Elles devraient donner lieu à des procès. Des familles attendent depuis plus de huit ans la justice », a déclaré Isabelle Arradon, directrice adjointe du programme Asie-Pacifique d'Amnesty International.

Le 25 octobre 2004, les forces de sécurité ont ouvert le feu sur des manifestants rassemblés devant le poste de police de Tak Bai, dans la province de Narathiwat (sud de la Thaïlande).

Sept personnes ont été tuées par balles et 78 autres ont péri écrasées, ou asphyxiées dans des camions de l'armée qui les transportaient vers un camp de détention militaire. Quelque 1 200 personnes ont été détenues par les militaires, sans soins médicaux, alors que plusieurs étaient grièvement blessées.

La Cour suprême a jugé que malgré tous les homicides, les forces de sécurité n'étaient pas en tort et n'avaient fait que leur devoir.

« L'impunité règne en Thaïlande, notamment dans les provinces méridionales. La décision rendue aujourd'hui n'apportera aucune amélioration. Au regard du droit international, les autorités doivent traduire en justice les personnes responsables de ces actes, et octroyer les réparations qui s'imposent aux victimes. Par ailleurs, la vérité concernant les événements de Tak Bai doit être connue », a déclaré Isabelle Arradon.

Depuis 2005, les trois provinces les plus méridionales de Thaïlande sont soumises à un décret d'urgence, renouvelé par le gouvernement au mois de juin 2013.

Le décret soustrait les forces de sécurité à l'obligation de rendre des comptes pour les violations des droits humains.

« Dans les provinces méridionales, la violence est un problème persistant, a indiqué Isabelle Arradon. Pour pacifier cette région, il faut notamment que les auteurs de violations des droits humains soient traduits en justice et que les victimes obtiennent réparation. Les autorités du pays doivent abroger le décret d'urgence. »

### **Complément d'information**

En 2009, après la mort de 78 personnes à Tak Bai, le tribunal de Songkla (sud de la Thaïlande) a estimé

que les morts résultaient d'une suffocation, sans chercher à déterminer les causes de cette suffocation, comme la loi l'exige. Les proches des victimes ont fait appel auprès de plusieurs instances.

Dans sa décision du 1<sup>er</sup> août 2013 la Cour suprême a déclaré que ces personnes devaient se tourner vers la Cour provinciale de Songkla. Cette décision a pour effet de confirmer la décision antérieure selon laquelle les 78 personnes sont mortes par suffocation et que les forces de sécurité n'ont fait que leur devoir.

**Pour en savoir plus :**

[Thaïlande. La mort de 85 manifestants ne doit pas rester impunie](#) (communiqué de presse, 25 octobre 2012) ;

[Thailand: Torture in the southern counter-insurgency](#) (rapport, 13 janvier 2009).